

55



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Dale Graham

le mercredi 8 juin 2011

**Première session de la 57^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le mercredi 8 juin 2011

10 h

Prière.

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à revenir sur sa décision d'abolir le crédit d'impôt pour production cinématographique. (Pétition 110.)

M. Lifford (Fredericton-Nashwaaksis) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à constituer Estey's Bridge en district de services locaux. (Pétition 111.)

M. Haché (Nigadoo-Chaleur) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 112.)

M. Soucy (Grand-Sault—Drummond—Saint-André) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 113.)

M. Boudreau (Shediac—Cap-Pelé) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 114.)

M. Riordon (Nepisiguit) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Pokeshaw qui sont contre la fusion avec Grande-Anse ou tout autre village. (Pétition 115.)

M. Riordon (Nepisiguit) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de North Tetagouche, qui exhortent le gouvernement à réparer le chemin de leur agglomération et à le rendre plus sécuritaire. (Pétition 116.)

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 117.)

M. Bernard LeBlanc (Memramcook-Lakeville-Dieppe) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 118.)

M. Collins (Moncton-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 119.)

M. Kenny (Bathurst) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 120.)

M. Albert (Caraquet) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 121.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 122.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 123.)

M. Melanson (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 124.)

M. Jack Carr, du Comité permanent des corporations de la Couronne, présente le deuxième rapport du comité pour la session, ainsi qu'il suit :

le 8 juin 2011

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter ci-joint le deuxième rapport du Comité permanent des corporations de la Couronne.

Le rapport traite des activités du comité pendant la première session de la 57^e législature.

Le comité tient à remercier les responsables des divers organismes et corporations de la Couronne qui ont comparu devant lui et à saluer leur coopération pour ce qui est de fournir les renseignements demandés.

Il remercie également la vérificatrice générale et son équipe pour l'aide qu'ils ont fournie.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Jack Carr, député

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit maintenu et autorisé à présenter un autre rapport.

Voici le texte intégral du rapport du comité :

le 8 juin 2011

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des corporations de la Couronne demande à présenter son deuxième rapport.

Le 1^{er} février 2011, le comité se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des comptes publics pour recevoir et examiner le *Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick : Volumes 1 et 2 : 2010*. Le vérificateur général expose la teneur et les constatations du rapport et renseigne les membres des comités sur la nature des travaux menés pendant l'année. Après la séance mixte, le comité se réunit pour examiner les activités du Conseil de la recherche et de la productivité pour les années financières 2008-2009 et 2009-2010.

Le 2 février 2011, le comité se réunit à la Chambre du Conseil législatif pour examiner les activités et les états financiers de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick pour les années 2008 et 2009.

Le 3 février 2011, le comité tient une séance d'orientation à huis clos avec le personnel du bureau du vérificateur général. Kim MacPherson, vérificatrice générale, et des hauts fonctionnaires renseignent les parlementaires sur divers sujets liés au mandat du comité, y compris le rôle essentiel du Comité permanent des corporations de la Couronne, les qualités d'un Comité permanent des corporations de la Couronne efficace, le rôle du bureau du vérificateur général et la gouvernance des organismes de la Couronne. Après la séance à huis clos, le comité se réunit avec des responsables de Travail sécuritaire NB pour examiner les activités de l'organisme pour les années 2008 et 2009.

Le comité se réunit à la Chambre du Conseil législatif les 4, 8, 9, 10, 11, 22, 23, 24 et 25 février et les 1^{er} et 2 mars 2011 pour examiner les activités et les états financiers de divers organismes et corporations de la Couronne pour les années financières 2009-2009 et 2009-2010. Des responsables des organismes suivants comparaissent devant le comité :

- Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick ;
- Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé ;
- FacilicorpNB ;
- Ambulance Nouveau-Brunswick ;
- Services Nouveau-Brunswick ;
- Réseau de santé Horizon ;
- Réseau de santé Vitalité ;
- Société des alcools du Nouveau-Brunswick ;
- Recycle NB (2008 et 2009) ;
- Société de développement régional ;
- Commission de l'énergie et des services publics ;
- Commission des loteries du Nouveau-Brunswick ;
- Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick ;
- Énergie NB ;
- Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick.

Le 1^{er} mars 2011, au cours d'une réunion avec des responsables d'Énergie NB, le comité adopte la motion suivante, proposée par M. Wetmore :

que le Comité permanent des corporations de la Couronne recommande que le gouvernement oblige Énergie NB à communiquer au comité des renseignements détaillés et ventilés liés à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec, notamment ce qui suit : les frais ventilés de consultation juridique, y compris le nom des avocats et des cabinets d'avocats consultés ; les frais de consultation en matière de relations publiques et le nom des agences consultées ; les frais de rémunération des heures normales et des heures supplémentaires versée au personnel par suite de l'entente ; les frais de consultation et d'opinions d'expert ; les frais de

déplacement liés à la vente ; les frais liés à la résiliation de l'entente, y compris les frais juridiques et les pénalités versées à Hydro-Québec, le cas échéant.

Le comité remercie les responsables des divers organismes et corporations de la Couronne qui ont comparu devant lui. Il remercie également le vérificateur général et son équipe pour l'aide qu'ils ont fournie.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Jack Carr, député

M. Doucet, du Comité permanent des comptes publics, présente le deuxième rapport du comité pour la session, ainsi qu'il suit :

le 8 juin 2011

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter ci-joint le deuxième rapport du Comité permanent des comptes publics.

Le rapport décrit les réunions tenues en janvier, février et mars cette année afin d'examiner les activités des divers ministères pour les années financières 2008-2009 et 2009-2010.

Au nom du comité, je remercie les sous-ministres et autres hauts responsables de ministères qui ont comparu devant le comité.

Je remercie également la vérificatrice générale de l'apport fourni par son bureau.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Rick Doucet, député

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit maintenu et autorisé à présenter un autre rapport.

Voici le texte intégral du rapport du comité :

le 8 juin 2011

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des comptes publics demande à présenter son premier rapport.

Le présent rapport décrit les travaux du comité au cours de la première session de la 57^e législature.

Le 18 janvier 2011, le comité tient à huis clos une séance d'orientation avec des membres de l'équipe du bureau du vérificateur. Kim MacPherson, vérificatrice générale, et des cadres supérieurs renseignent les membres sur divers thèmes liés au mandat du comité, notamment le rôle essentiel du Comité des comptes publics, ce qui caractérise des comités des comptes publics efficaces, la mission du bureau du vérificateur général et la reddition de comptes par questions.

Le comité se réunit à la Chambre du Conseil législatif les 18, 19, 20, 21, 25 et 26 janvier 2011 afin d'examiner les activités et les états financiers de divers ministères pour les années financières 2008-2009 et 2009-2010. Les hauts responsables des ministères suivants comparaissent devant le comité :

- ministère des Finances ;
- ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ;
- ministère des Gouvernements locaux ;
- ministère des Transports ;
- ministère de l'Approvisionnement et des Services ;
- ministère de l'Éducation.

Le 27 janvier 2011, le comité rencontre les cadres supérieurs du bureau du vérificateur général pour examiner le *Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick, 2009*. La vérificatrice générale expose la teneur et les recommandations du rapport et répond aux questions des membres du comité.

Le comité se réunit à la Chambre du Conseil législatif les 27 et 28 janvier 2011 afin d'examiner les activités et les états financiers de divers ministères pour les années financières 2008-2009 et 2009-2010. Les hauts responsables des ministères suivants comparaissent devant le comité :

- ministère des Affaires intergouvernementales,
- ministère des Ressources naturelles.

Le 1^{er} février 2011, le comité se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner les volumes 1 et 2 du *Rapport du vérificateur général du Nouveau-*

Brunswick, 2010. La vérificatrice générale expose la teneur et les constatations du rapport et renseigne les membres sur la nature des travaux menés par le bureau au cours de l'année.

Le comité se réunit à la Chambre du Conseil législatif les 15, 16, 17 et 18 février ainsi que les 3 et 4 mars 2011 afin d'examiner les activités et les états financiers de divers ministères pour les années financières 2008-2009 et 2009-2010. Les hauts responsables des ministères et bureaux suivants comparaissent devant le comité :

- ministère du Développement social ;
- ministère de la Santé ;
- ministère de l'Environnement ;
- Bureau des ressources humaines ;
- ministère du Tourisme et des Parcs ;
- ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport ;
- ministère de la Justice et de la Consommation ;
- Cabinet du procureur général ;
- ministère des Transports ;
- ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick.

Le 4 mars 2011, pendant la réunion avec les hauts responsables d'Entreprises Nouveau-Brunswick, le comité adopte la motion suivante, proposée par M. Jack Carr :

que le Comité permanent des comptes publics demande qu'Entreprises Nouveau-Brunswick (ENB) communique à notre comité les évaluations, avis et recommandations que le personnel d'ENB a procurés au gouvernement d'alors, pendant les années en cause, au sujet de la décision de consentir des garanties de prêt à Atcon. [Traduction.]

Dans une lettre en date du 11 avril 2011, Bill Lévesque, sous-ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick, fournit la réponse suivante :

Sachez que les documents visés par la motion précitée ne peuvent être rendus publics, car de tels renseignements sont protégés en vertu du privilège du Cabinet. En outre, ces renseignements seraient, en application de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée, soustraits à la communication. En particulier, au titre de l'alinéa 17(1)b) de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée, les documents de travail, les analyses politiques, les avis et les documents d'information sont des exceptions à la communication de renseignements. Par ailleurs, sous le régime de l'alinéa 26(1)a), la communication de renseignements peut être refusée si elle risquerait de révéler des avis, des opinions, des propositions ou des recommandations élaborés par un ministère. Les alinéas 17(1)b) et 26(1)a) sont ainsi formulés : [Traduction.]

17(1) Le responsable d'un organisme public refuse de communiquer à l'auteur de la demande des renseignements qui révéleraient le contenu des délibérations du Conseil exécutif, notamment :

[.....]

b) *les documents de travail, les analyses politiques, les propositions, les mémoires, les avis ou les documents d'information semblables soumis au Conseil exécutif ou préparés à cette fin;*

26(1) *Le responsable d'un organisme public peut refuser de communiquer à l'auteur de la demande des renseignements dont la communication risquerait vraisemblablement de révéler :*

a) *des avis, des opinions, des propositions, des recommandations élaborés par ou pour l'organisme public ou un ministre;*

Le comité tient à remercier les nombreux responsables qui ont comparu devant lui.

Le comité remercie également la vérificatrice générale et son équipe pour leur apport.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Rick Doucet, député

M. Albert donne avis de motion 94 portant que, le jeudi 16 juin 2011, appuyé par M. D. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste des programmes, du personnel et des services qui ont été réduits par chaque district scolaire afin d'atteindre ses objectifs de réduction budgétaire, notamment le personnel licencié et le personnel dont les heures de travail ont été réduites, la liste des postes et des programmes dont la portée a été diminuée ou qui ont été supprimés, les réductions de dépenses au chapitre du matériel et des fournitures et la liste complète des autres mesures prises afin d'atteindre les objectifs de réduction budgétaire pendant l'année financière en cours.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 9 juin 2011, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 90, 92 et 91.

Il est unanimement convenu de passer outre à l'avis et de permettre que la motion 92 soit proposée le jeudi 9 mai 2011.

Dispense d'avis ayant été accordée sur autorisation de la Chambre, l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Boudreau, propose ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick a assumé un rôle de leadership au sein de la confédération en devenant la seule province officiellement bilingue du Canada ;

attendu que le bilinguisme officiel a eu une influence profonde et positive sur le développement du Nouveau-Brunswick et a guidé la croissance culturelle, sociale et politique de notre province ;

attendu que le gouvernement demeure engagé à l'égard du bilinguisme officiel et de l'épanouissement des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick ainsi qu'à l'égard des principes et des buts de la *Loi sur les langues officielles* ;

attendu que le gouvernement veut donner aux gens du Nouveau-Brunswick l'occasion de s'exprimer et de faire des observations pendant le processus de révision de la *Loi sur les langues officielles* ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre constitue le Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles*, chargé de mener un examen de la loi et une consultation à cet égard ; de revoir les décisions judiciaires, les recommandations du bureau du commissaire aux langues officielles ainsi que les suggestions et recommandations de la société civile et des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, et de déposer à l'Assemblée législative un rapport provisoire et un rapport final avec recommandations ;

que, investi des pouvoirs traditionnellement conférés en vertu du Règlement, le comité soit aussi habilité :

- à se réunir pendant les séances de la Chambre et après la prorogation, jusqu'à la session suivante ;
- à tenir séance à divers endroits, au besoin ;
- à tenir des consultations comme il juge bon de le faire ;
- à s'adjoindre le personnel qu'il requiert ;

que le comité, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, soit habilité à rendre public un rapport par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité

et que le comité soit composé de l'hon. M^{me} Blais, de l'hon. M^{me} Blaney, de M. Riordon, de M^{me} Lynch, de M. McLean, de M. Bonenfant, de M. Davis, de M. C. Landry, de M. Albert, de M. Collins et de M. Haché. (Motion 95.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture des

projets de loi, la deuxième lecture des projets de loi 47, 48, 49 et 50 soit appelée, ensuite de quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 38, 39, 51, 52, 53, 54, 45, 33, 34, 42 et 6.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 36, *Loi constituant Investir Nouveau-Brunswick* ;
- 37, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales* ;
- 40, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* ;
- 41, *Loi modifiant la Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 47 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 48, *Loi concernant les pensions des députés*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 48 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 48, *Loi concernant les pensions des députés*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 49, *Loi concernant la compression des dépenses*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 49 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 49, *Loi concernant la compression des dépenses*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 50, *Loi concernant les statistiques de l'état civil*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 50 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 50, *Loi concernant les statistiques de l'état civil*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h 6 sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue à 17 h 10, reprend à 17 h 19 sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Fitch invoque le Règlement ; il soutient que M. Fraser n'adresse pas ses propos à la présidence.

Le président du comité statue que le rappel au Règlement est bien fondé et demande au député d'adresser ses propos comme il faut.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart assume sa suppléance. M. C. Landry, président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 38, *Loi relative aux sages-femmes* ;
- 39, *Loi modifiant la Loi sur la gratuité des médicaments sur ordonnance* ;
- 51, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac* ;
- 52, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;
- 53, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 54, *Loi sur les emprunts de 2011*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

- 45, *Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.